



FLASH INFO

[Octobre 2025]

Revalorisation de l'IFSE des groupes sommitaux ICD et TSEF : une situation suivie par l'UNSA Défense



Le 1^{er} décembre prochain, l'ISFE des ICD classés dans des emplois de groupes 1 et 2 sera revalorisée, ainsi l'ISFE des TSEF classés dans des emplois de groupe 1. Il s'agit là des suites du passage au RIFSEEP des ICD et TSEF ... « sans être passés par la case PFR » ... Problème, la mesure intervient beaucoup trop tard (9 années) et apparaît comme injuste et à contre-temps pour de nombreux agents.

Rappelons-nous de la mise en place du RIFSEEP pour la filière technique, au 1^{er} décembre 2016. Les corps des TSEF et des ICD étaient entrés dans le dispositif sans modulation de leur IFSE vis-à-vis du groupe RIFSEEP détenu.

En effet, la DRH-MD ne disposait pas du budget nécessaire pour effectuer une telle modulation. Elle avait alors obtenu l'accord des représentants du personnel pour mettre en place le RIFSEEP (un dispositif qui s'est globalement révélé être une avancée), **sous réserve de remédier à cette injustice dès que possible.**

Ainsi, pendant des années - *et pour prendre le cas extrême* - des ICD et TSEF qui avaient accédé avant 2016 à des postes à hautes responsabilités (Gr1, Gr2) ont assisté impuissants aux mobilités d'ICD classés en Groupe 4, qui, quand ils ont à leur tour accédé aux responsabilités, ont bénéficié d'un ticket ascendant (potentiellement de Gr4→Gr1).

Ainsi, pendant 9 années, l'UNSA Défense n'a eu de cesse de dénoncer ce système inverse au mérite, où les agents qui avaient démontré les premiers leur capacité à occuper un poste à responsabilités s'étaient retrouvés lésés dans leur progression salariale.

La mesure « tardive » qui s'appliquera au 1^{er} décembre 2025 :

CORPS	GROUPES	Revalorisation brute annuelle (IFSE)
ICD	1 et 2	1400 €
TSEF	1	600 €

Cette mesure, qui aurait dû remédier à l'injustice créée il y a neuf ans, ne fait qu'alimenter les tensions au sein des corps.

Vos représentants UNSA Défense sont déterminés à défendre toutes les injustices, sans ne jamais rien lâcher. Et ils vous le prouvent par les résultats qu'ils obtiennent

Quelques dates :

- **Décembre 2016** : la DRH-MD abonne les corps des ICD et des TSEF au RIFSEEP, sans disposer du budget pour valoriser les groupes sommitaux. Mais elle s'engage à rectifier l'injustice dès que possible.
- **Elections 2018** : la revendication figure dans la profession de foi des futurs élus UNSA en CAPC des IEF.
- **2018-2022** : les commissaires paritaires UNSA continuent de porter la revendication lors des dernières CAPC de corps.
- **2023** : la revendication figure toujours dans les déclarations liminaires de l'UNSA en CAP de catégorie A (juin et novembre). Nous martèlerons auprès de l'administration que le temps qui passe n'ouvre pas droit à l'oubli.
- **2022-2025** : le temps passant, il devient impossible à la DRH-MD d'identifier les agents devant bénéficier de la mesure. La mesure prise ne fait que créer l'incompréhension parmi les agents.

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02

- federation@unsa-defense.org
- portail-unsa.intradef.gouv.fr
- www.unsa-defense.org
- @UnsaDefense
- www.facebook.com/UNSADefense
- Unsa defense diffusion

Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Joël MASSE et Eric MAURICE, les Secrétaires Nationaux Techniques UNSA Défense, sont à votre disposition pour toute précision